BIOGÉNIE
GROUPE ORTEC

MATIÈRES ACCEPTÉES ET REFUSÉES

Sites compostage St-Henri & Lachute



Matières acceptées

Une seconde vie pour vos matières organiques !

Résidus alimentaires

- Fruits et légumes ;
- Viandes, poissons et fruits de mer ;
- Produits laitiers ;
- Pâtes, pains et céréales ;
- Marc de café, filtres en papier, capsules compostable et sachets de thé (sans broche ou corde) ;
- Coquilles d'œufs et noix ;
- Friandises et produits de confiserie ;
- Papiers/cartons souillés par aliments[1] : essuie-tout, serviettes de table, mouchoirs, papiers parchemin, boîtes de pizza, assiettes et verres de carton ;
- Aliments périmés (sans emballage).

Résidus de jardinage

- Gazon ;
- Feuilles mortes ;
- Branches (de <1 cm de diamètre et/ou 60 cm de longueur maximum) ;
- Fleurs et plantes non envahissantes ;
- Écorces, copeaux, bran de scie, paille et foin ;
- Sacs de papier, avec ou sans pellicule cellulosique compostable ;
- Résidus d'entretien des plates-bandes et de désherbage ;
- Autres résidus végétaux (aiguilles, retailles de haies, etc.).

Matières compostable certifiées

- Emballages, vaisselle et contenants (à l'exception des sacs) en plastiques certifiés compostables par une norme reconnue (BPI (Institut des produits biodégradables), BNQ etc.) ;
- Contenants ou gobelets en carton PLA (revêtement en amidon de maïs).

Divers

- Nourriture, poils et plumes d'animaux ;
- Déjections et litières d'animaux ;
- Plantes d'intérieur et terreaux ;
- Fibre de coco ;
- Cheveux.

[1] Si le **papier/carton se déchire** facilement à la main, il est **compostable**. Sinon, il doit être recyclé (bac bleu).

Ensemble, pour la santé des sols !

Matières refusées

Pour un compost de qualité !

Résidus de la maison

- Coquillages et moules ;
- Couches, pansements et produits hygiéniques (tampons, serviettes hygiéniques) ;
- Cotons-tiges (ex : Q-Tips®) et ouates ;
- Charpies de sécheuse et feuilles de sèche-linge (ex : Bounce®) ;
- Feuilles jetables de balai (ex. : Swiffer®) ;
- Sacs d'aspirateurs et leur contenu ;
- Papier journal, papier recyclable[2] ;
- Bouchons de liège ;
- Cordes et ficelles ;
- Textiles synthétiques (ex : polyester, nylon, lycra) ;
- Mégots et cendres de cigarettes ;
- Cendres froides.

Résidus de terrain et construction

- Plantes exotiques envahissantes (Phragmite, Berce du Caucase, Renouée japonaise, Impatiente de l'Himalaya, Salicaire pourpre) ;
- Roches, sable, gravier, pierres, béton et asphalte, terre ;
- Céramique, bois traité, contreplaqué, gypse ;
- Branches de diamètre >1cm et/ou de longueur >60cm ;
- Branches attachées en ballot ;
- Animaux morts et parties d'animaux.

Plastique, verre, métal

- Bouteilles ou contenants en verre ;
- Boites de conserve ;
- Contenants multicouches de type Tetra Pak® ;
- Emballages de plastique et de styromousse ;
- Ustensiles, pellicules et sacs de plastique, incluant les plastiques oxobiodégradables (EPI®, etc.) ;
- Sacs de plastique compostable.

Matières dangereuses

- Peinture, huile et dissolvant ;
- Batteries et piles ;
- Cannes vaporisatrices (ex : fixateur, pesticides) ;
- Matériel informatique et électronique.

[2] Le papier **propre** (journal, de bureau, etc.) va au **recyclage** (bac bleu).